

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Intermittents du spectacle : réponse à Danièle Rived (CFDT)

- Social -

Date de mise en ligne : jeudi 25 septembre 2003

Démocratie & Socialisme

CFDT Fédération Communication et Culture A l'attention de Danièle Rived 47/49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
--

Paris le 12 septembre 2003

Madame,

Tout d'abord merci pour votre lettre et pour l'attention avec laquelle vous avez lu mon travail en particulier et celui de la coordination en général.

Si mon compte-rendu insulte votre organisation comme vous le prétendez, sachez que je considère que votre travail en particulier et celui de la CFDT en général insulte des milliers de travailleurs et de chômeurs. Nous le vérifions tous les jours.

Vous demandez la publication de votre droit de réponse sur le site internet de la coordination. Je pense que cela ne posera aucun problème si vous acceptez que mon compte-rendu et cette présente lettre soient sur le site de la CFDT.

Enfin, vous m'adressez vos salutations syndicales : je les refuse.

J'ai une autre idée de la valeur des mots salutation et syndicat.

Je vais maintenant répondre point par point à votre "droit de réponse" :

Tout d'abord, il est bourré de fautes d'orthographe et de grammaire. Vous pourriez relire avant d'expédier un courrier.

Vous dites que mon "**compte-rendu du rendez-vous est tout aussi partial que partiel**".

Partial : Comment pourrait-il en être autrement ?

En cherchant bien, pendant ces 3 heures de conversations, je ne trouve aucune parole positive quant à l'avenir de notre statut. Peut-être aurais-je dû préciser que l'entretien s'était passé dans des conditions très agréables et courtoises, et que vous m'avez gentiment proposé un café.

Mais mon compte-rendu ne concerne que le fond du dossier. De plus, il n'était pas rédigé pour ou contre des personnes. Vous n'y trouverez pas d'attaques personnelles.

Partiel : il l'est évidemment et pour plusieurs raisons :

▶ Il a duré 3 heures. J'ai fait ce que l'on appelle un résumé.

▶ Je n'ai pas voulu alimenter la polémique sur un autre sujet que le protocole. Mais puisque vous m'y poussez, je vais le faire.

Le compte-rendu en effet est partiel parce que je n'ai pas dit par exemple ce que vous pensez des régisseurs de théâtre, je vous cite : "Je ne vois pas la différence entre un technicien qui soulève des caisses dans un théâtre toute la journée et un ouvrier qui soulève ces mêmes caisses sur un chantier". Je n'ai pas relaté non plus vos propos sur la prétendue "professionnalisation" de la profession avec la bonne vieille (fausse) idée que les "amateurs" seront éliminés et que les meilleurs resteront.

Tout comme le MEDEF vous n'avez pas compris que la qualité n'est pas une notion comptable, parfois même bien au contraire.

Ces deux idées qui n'étaient pas dans mon compte-rendu prouvent à quel point vous méconnaissiez la réalité de nos métiers. Je n'en ai pas fait part pour que cela ne tourne pas au règlement de compte. Mon témoignage, puisque c'est votre souhait, est un peu moins partiel maintenant.

Intermittents du spectacle : réponse à Danièle Rived (CFDT)

Vous me comparez ensuite à **Fouquier-Tinville**. Je ne suis pourtant pas (hélas) révolutionnaire. Il a fini guillotiné, me voilà promis à un bel avenir. Avant d'être exécuté, laissez moi vous répondre sur la suite de votre lettre.

Vous m'attaquez sur l'expression "**faussement naïf**". C'était une façon de parler, vous en faites un leitmotiv. Je laisse cela de côté et me refuse de répondre aux attaques personnelles.

A propos de **Michel Jalmain** (signataire de l'accord pour la CFDT et président de l'UNEDIC), je persiste et signe pour dire qu'il m'a injurié au téléphone.

C'est en effet lui qui m'a rappelé le 12 juillet suite à un entretien très cordial avec son assistant. Il m'a d'abord dit qu'on ne pourrait pas se voir avant au moins 15 jours parce qu'il partait en vacances le lendemain (13 juillet). Les 2 premières minutes de conversation se sont bien passées, mais quand je lui ai demandé pourquoi il avait signé ce protocole argumentant (sans rentrer dans les détails) que beaucoup de gens allaient perdre leur statut et toucher le RMI, il s'est mis à hurler prononçant des phrases comme "Ce n'est pas à vous et à vos petits amis de me donner des leçons" ou encore "Moi je pense à la caissière de chez Carrefour qui n'a pas vos privilèges". Le mot était lâché. Je persiste et signe pour dire qu'il m'a déclaré que les intermittents occupaient 2% de son temps.

Quand je lui ai posé très précisément la question : "Pourquoi vous et Mr Aillagon avez déclaré à plusieurs reprises que la question de la franchise était une grande avancée de ce nouveau protocole puisque si vous avez bien lu ce que vous avez signé elle est énorme ?"

Sa réponse a été : "Je vois que vous avez bien étudié la question. Pour les détails, je suis incompetent sur le dossier, veuillez joindre de ma part Danièle Rived ou Corinne Raffini qui sont des spécialistes".

Je réaffirme donc ce que j'ai dit dans mon premier compte-rendu : le signataire de ce protocole pour la CFDT s'est déclaré incompetent sur le dossier des annexes 8 et 10.

La Franchise

Même dans votre réponse, vous continuez à brouiller les pistes et à rester floue, c'est incroyable. Je réaffirme donc les faits suivants :

Le 26 juin la CFDT signe le protocole dans lequel sont écrites les lignes suivantes :

"Le salaire servant au calcul de la franchise ne peut être inférieur à 304 fois ou 319 fois le salaire journalier moyen servant au calcul de l'allocation, selon qu'il s'agit de l'annexe 8 ou de l'annexe 10".

Ces 3 lignes contrairement à ce que vous dites ne peuvent en aucun cas prêter à interprétation. Ce sont des mathématiques. Il est dit le plus clairement du monde qu'une somme ne peut être inférieure à 304 fois (si technicien) ou 319 fois (si artiste) une autre somme.

Affirmer le contraire comme vous continuez à le faire est malhonnête.

Vous m'avez dit le 15 juillet que vous ne tiendriez pas compte de ces lignes dues à une erreur de rédaction et que "lorsqu'on signe un tel accord à 2 heures du matin, on ne relit pas" (je cite).

A la question "Pourquoi ne pas avoir rectifié ce paragraphe lors de l'avenant du 8 juillet ?" vous avez répondu "ce n'était pas le moment".

Je vous ai fait remarquer alors que vous alliez devoir repasser par la table des négociations ultérieurement pour supprimer ce paragraphe. Vous m'avez dit que non et vous avez fait la lettre au directeur de l'UNEDIC J.P. Revoil. Ce dernier a répondu le 17 juillet que l'UNEDIC ne tiendrait en effet pas compte de ces 3 lignes !!

Ces petits arrangements entre amis sont incroyables.

Il n'appartient pas à un syndicat de se mettre d'accord avec le directeur de l'UNEDIC sur ce qu'il faut appliquer ou pas. C'est bafouer les règles les plus élémentaires de la démocratie.

Le texte déposé officiellement à l'agrément le 10 juillet contenait ces 3 lignes. La commission juridique de la coordination en a retiré un exemplaire à la DTTE. Normal, ces 3 lignes faisaient partie du protocole signé le 26 juin complété par l'avenant du 8 juillet.

De plus, notre entretien du 15 juillet sur ce problème et la réponse de l'UNEDIC le prouvent.

Or le 25 juillet, le conseil supérieur de l'emploi nous apprend que les 3 lignes ont été purement et simplement supprimées !!!

L'avenant du 8 juillet a été réécrit ultérieurement et il comporte un paragraphe sur la modification de la franchise !!!
J'affirme que ce changement a été effectué entre le 18 et le 24 juillet.

Mr Jalmain n'est même pas revenu de vacances pour le signer et c'est un de ses collègues qui l'a fait.

Et pourtant il est noté au dessus de la signature "Fait à Paris le 8 juillet".

Non seulement ce nouveau document est antidaté, mais c'est un faux.

Mr Aillagon a fait une conférence de presse très médiatisée. La France entière a entendu que le ministre proposait un délai d'application au 1er janvier 2004 (11 mois pour la période de référence) et une application définitive au 1er janvier 2005. Jamais il n'a été question de modifier la franchise, vous le savez bien.

Vous me parlez de "**copier-coller**" mais le tour de passe-passe "j'enlève une feuille et la remplace par une autre" est très grave. Une procédure judiciaire est en cours à ce sujet.

Ces pratiques sont intolérables. Je me fais une autre idée de la démocratie. Et vous êtes la dernière à pouvoir me faire la leçon.

Dans le paragraphe suivant, vous parlez de "**négociations avec le MEDEF**". C'est risible.

Le minimum d'honnêteté aurait été de négocier avec toutes les personnes concernées et notamment avec les 2 syndicats non signataires CGT et FO.

Il n'y a pas eu de négociations, il y a eu accord avec le MEDEF, comme sur les retraites.

Le protocole était prêt bien avant le 26 juin (au moins le 2 juin).

Vos **2 objectifs** relèvent de la cécité ou de la mauvaise foi la plus absolue.

► "**Objectif immédiat : sauver le statut de l'intermittence**"

On n'avait pas besoin de vous, la loi de mars 2002 protégeait le statut tant qu'un accord n'était pas signé. Tous ceux qui ont lu le protocole ont compris que seul le titre "Annexes 8 et 10" a été sauvé. La manière la plus sûre de rester intermittent consistera à déclarer des cachets régulièrement !!!

J'affirme que vous avez mortellement blessé le statut de l'intermittence.

- **Objectifs à moyen terme :**

"Refuser l'infra droit"

Quel aplomb ! vous participez et signez un accord qui va précipiter des milliers d'entre nous au RMI et vous me parlez du refus de l'infra droit, c'est à dire des sous droits !!! Comment pouvez-vous écrire une chose pareille ?

Assumez votre réforme qui n'est ni plus ni moins qu'un plan social sans plan social concernant des milliers de personnes.

"Combattre les fraudes"

Aucun moyen n'est mis en place pour les combattre à commencer par la non augmentation du nombre d'inspecteurs du travail. Et ce n'est pas, par exemple, en baissant les crédits dans l'audiovisuel public que les intermittents pourront passer permanents.

Vous utilisez la même rhétorique que le MEDEF et le gouvernement. Pendant que l'on parle des abus, on oublie de discuter des vrais problèmes.

"Dénoncer ceux qui refusent de payer le temps de travail effectif"

C'est encore une fois bien mal connaître la réalité de nos métiers que de vouloir une chose pareille. A l'heure où tous

les secteurs subissent de plein fouet la politique libérale et violente de ce gouvernement, à l'heure où les restrictions budgétaires sont d'actualité, à l'heure où le désengagement de l'état se fait de plus en plus radical, il est totalement illusoire de penser que les compagnies de spectacles vivants, les courts métrages, les documentaires etc.. seront correctement subventionnés. Le nombre d'oeuvres extraordinaires pensées, conçues et réalisées grâce à notre statut est incalculable. Ce n'est jamais par plaisir qu'un artiste en engage un autre sans le payer correctement. Il est hors de question que je participe à vos dénonciations.

"Il (Samuel Churin) prétend à la démocratie directe mais quand les intermittents d'un spectacle décident de la reprise du travail à la majorité il soutient ceux qui en commando vont remettre en cause la décision démocratique prise en Assemblée Générale"

Ce paragraphe procède de la calomnie.

Premièrement j'ai été de ceux qui ont le plus milité pour le respect du droit de non grève.

Ensuite, exceptée une seule fois où un concert a été annulé contre l'avis des intéressés (Arthur H aux Bouffes du Nord), vous ne pourrez trouver aucun exemple de commandos agissant contre la décision démocratique prise en AG. Vous participez à la désinformation générale. Je n'ai que mépris pour la rhétorique lamentable de la prise d'otages.

Je remarque que vous avez très peur de la démocratie directe, vous osez même une comparaison avec le régime chinois et **TIAN AN MEN !!**

Je n'avais jamais participé à une assemblée générale avant juin dernier.

Ce que je peux simplement vous dire, c'est que jamais au grand jamais une AG n'aurait collaboré et voté un texte qui ne résout aucun des problèmes posés bien au contraire, un texte aussi néfaste, inégal et amoral, un texte aussi incompatible avec nos métiers, un texte qui purge, condamne et précarise des milliers de personnes.

Dans "démocratie directe" il y a "démocratie". Je comprends que ce mot vous fasse très peur quand on voit les méthodes que vous employez.

Sur le fond du dossier, le discours du MEDEF, de l'UNEDIC et de la CFDT quant au déficit des annexes 8 et 10 et de la nécessité de cette réforme tient du mensonge.

Premièrement et de manière purement comptable, les annexes 4 (celles des intérimaires) sont beaucoup plus déficitaires que les 8 et 10. Si l'argument était juste, vous commenceriez à réformer ce qui vous coûte le plus cher. Mais le MEDEF ne veut surtout pas toucher au statut d'intérimaire qui permet aux employeurs de déclarer des salariés pendant des périodes très courtes dans la plus grande précarité.

Deuxièmement le déficit annoncé (828 M d'euros) ne tient pas compte de :

Toutes les cotisations des intermittents indemnisés liées à des emplois qu'ils auraient occupé hors du champ strict du Spectacle (régime général, enseignement...)

Toutes les cotisations versées par les permanents du spectacle (qui cotisent au régime général). Ces permanents (directeurs, administrateurs, standardistes d'un théâtre etc..) travaillent parce que des artistes et techniciens créent des spectacles.

Les richesses générées par nos activités (Avignon et tous les festivals annulés en ont été une preuve irréfutable)

La proportion des intermittents dans la population des demandeurs d'emploi indemnisés est de 4,9 % alors que la part des allocations versées à ces mêmes intermittents est de 3,6 %.

(chiffres UNEDIC 2002)

Et si l'on ajoute à cela que notre caisse de retraite et notre assurance maladie sont largement excédentaires, le bilan comptable n'est pas catastrophique.

Notre statut était un symbole, il fallait l'amputer pour ne pas servir d'exemple aux autres.

Vous finissez votre lettre par cette phrase : "Nous n'entendons pas confondre les méthodes de Samuel Churin avec l'ensemble des intermittents avec lesquels nous poursuivront le dialogue et les luttes de l'avenir".

Ce qui est sûr, c'est que plus personne ne veut dialoguer avec vous. Et le jour où tous vos militants auront mis leur carte à la poubelle, ne vous reconvertissez pas comme prof de français : "nous poursuivrons" prend un s, comme nous vous combattons.

Votre lettre est une faute de goût, elle finit par une faute d'orthographe.
Je ne vous salue pas.

Samuel Churin